

Texte Definitif - remis a M. le Comissaire de
Police d'armement et signé par moi le samedi
22 septembre 1945 a 10h -

Monsieur JEANSON Louis Charles Aimé Joseph, né à ARMENTIERES
le II février 1894, fils de Louis Charles Joseph et de FAUCHILLE Clo-
tilde Marie-Louise, domicilié à ARMENTIERES, rue Denis Papin;

Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme
"Charles JEANSON", 65, rue d'Ypres à ARMENTIERES, rentré d'évacuation
le 17 septembre 1940, déclare :

Situation financière :

La Société Anonyme "Charles JEANSON" a souffert comme beau-
coup d'autres affaires textiles de la crise des années 1929 à 1937,
elle n'a jamais été en faillite, mais en raison de lourds engagements
contractés par une direction antérieure à la présente, qui n'est en-
trée en fonction qu'au cours de 1930, des conséquences de la grève de
Juillet à Septembre 1930 (II semaines), de celle de Janvier à Avril
1933 (16 semaines) elle a pris en Janvier 1934 des arrangements avec
ses banquiers et fournisseurs dont les échéances ont été scrupuleuse-
ment respectées et la totalité des créances était remboursée en 1942.

Pendant cette période, se repliant sur elle-même avec une
belle énergie et un grand courage, une tenacité et une confiance dans
le travail, elle fit front à l'épreuve et en fin 1940, elle avait
payé 75,80 % de ses dettes, il serait donc vain de prétendre que c'est
le travail avec l'ennemi qui lui permit son redressement.

Travaux d'entretien :

Grâce aux disponibilités procurées par la vente d'une vaste
propriété sise à Lomme, autrefois à usage de filature, la Société
s'est trouvée en mesure de procéder à des travaux urgents de remise
en état, attendu qu'aucun frais d'entretien n'avait été dépensé depuis
1920 et aussi d'effectuer un programme de réfections, envisagé dès
1939, date à laquelle les premiers travaux furent entrepris.

Ces derniers consistent principalement en installations sani-
taires modernes destinées au personnel, qui ont fait l'admiration de
l'Inspection divisionnaire du travail qui lors d'une récente visite,
n'a pas hésité à féliciter la Société de son souci du bien-être dans
le cadre du travail.

Le chauffage des ateliers a été amélioré à la grande satis-
faction des ouvriers et une installation d'humidification a été montée
dans le tissage pour faciliter le travail. D'autres modernisations,
telles que chargeurs automatiques, soufflerie et économiseurs ont été
apportées à la chaufferie, d'autres encore à la teinturerie et aux sé-
choirs dont l'ensemble a ramené la consommation de charbon à 45 % de
celle de 1939. L'installation de défense contre l'incendie a été re-
nouvelée selon les dispositions des lois en vigueur et les exigences
des compagnies d'assurance. Mais aucun matériel nouveau n'a été acquis
pour le tissage, pendant la période 1940-1944.

Rapports avec la rue Jeanne d'Arc :

Ils se sont limités au strict minimum. Nos visites au bureau
allemand n'avaient d'autre but que de prendre les renseignements indis-

*Qui ont été la
rue Jeanne d'Arc*

pensables à l'exécution des commandes qui nous étaient imposées et qui nous parvenaient par le canal du Bureau Régional d'Organisation de l'Industrie Textile.

Rapports avec l'interprete Deronne :

Aucun rapport personnel, il nous recevait en qualité d'interprete, pour la traduction des divers renseignements à donner ou à prendre.

Nature des commandes pendant l'occupation :

Le B.R.O.I.T. qui était chargé de la répartition de ces commandes, se basait, pour celles-ci, sur le matériel de chaque usine.

Or, la nôtre équipée depuis son origine pour la fabrication de toiles, dites fournitures, destinées aux différents ministères, et notamment ceux de la Guerre, de La Marine, de l'Air et des P.T.T., était particulièrement indiquée pour être désignée pour l'exécution d'articles de ce genre; et c'est ainsi que la plus grosse part des commandes que nous avons exécutées, était faite de treillis lin.

Notre tissage compte 350 métiers en ordre de marche, ce qui donne une possibilité de fabrication de 35.000 pièces annuellement, or, la moyenne de nos livraisons pour compte allemand, pendant la période 1941-1942-1943-1944, n'atteint que 6.600 pièces par an, soit 20 % de nos possibilités de fabrication.

Nombre de voitures :

Avant-guerre, nous avions en service un camion "Unic" de 3 T.5, pour les transports, et 3 voitures de tourisme pour les déplacements d'affaires.

Pendant l'occupation, le camion "Unic" équipé au gaz de ville et une seule voiture ont été utilisés; les autres ont été cachées dans nos magasins et nous avons régulièrement laissé sans réponse les ordres de réquisition de l'autorité allemande.

Les nécessités de transport nous ont toutefois mis dans l'obligation d'acheter en février 1943 une camionnette d'occasion "Citroën" 500 K° équipée au gaz de ville.

Ces trois véhicules ont toujours roulé avec des permis de circulation délivrés par la Préfecture du Nord.

Créneau :

Notre installation qui date de 1920, peut produire annuellement 750.000 K° par an. Or, la moyenne de production des années 1941-1942-1943-1944 n'a atteint que 160.000 K° par an, soit 20 % de nos possibilités, et cette production a été entièrement réservée à nos clients d'avant-guerre.

Activité :

Elle a été reprise en Août 1940 sur l'ordre des autorités allemandes, sous menace de réquisition totale, personnel et matériel, la signification officielle de l'Oberfeldkommandantur 670 date du 15 Octobre 1940 et porte le n° 2.414, elle a été maintenue en veilleuse, attendu que la production n'a atteint que 20 % des moyens, dans le seul but d'assurer la subsistance au personnel et de le tenir à l'écart du travail forcé en Allemagne.

C'est ainsi que depuis le 3 mars 1943, plus de 50 convocations pour l'Allemagne, de l'O.F.K.670 et du Bureau du Travail, adressées à notre personnel, n'ont pas été exécutées, et nous avons aussi refusé de fournir du personnel pour la réparation des voies de chemin de fer et notamment pour la gare de Lille-St-Sauveur, le 23 Juin 1944.

Nous avons occupé dans l'usine 4 ouvriers permissionnaires du S.O.T. réfractaires et aidé d'autres à trouver un refuge.

Pour éviter toute inscription au chômage partiel, qui était régulièrement suivie d'une convocation pour l'Allemagne et malgré les gros sacrifices que la Société s'imposait de ce fait, le personnel en surnombre, 40 %, était occupé à d'autres emplois que ceux déclarés officiellement, en général, des travaux de nettoyage, entretien, etc.. nullement nécessaires, mais il se trouvait ainsi à l'abri de la réquisition.

Monsieur CASTELAIN, ex-secrétaire de police d'Armentières, actuellement commissaire de police à Marles-les-Mines, peut témoigner de nombreuses visites que la Société JEANSON lui a rendues, pour tenter de suspendre ou de détourner des enquêtes qui étaient faites, contre des membres de son personnel réfractaires, communistes, membres de la Résistance.

Notes particulières :

A signaler que les Administrateurs n'ont jamais touché de tantième et une seule répartition de 319.980 fr. a été faite aux actionnaires en 1942.

Monsieur Louis JEANSON, ancien combattant 1914-1918 - 7 ans de service - est père de 8 enfants, dont 5 fils. Parmi les quatre aînés, trois ont été réfractaires, se cachant sous couvert de travail dans les mines ou d'exploitations forestières. Ils ont fait l'objet de recherches de la Gestapo. Un seul, André n'a pu échapper au départ en Allemagne, comme ouvrier au titre du S.O.T. Un autre, Claude, né à Lille, le 18 avril 1922, est titulaire de la carte F.F.I. 2.386.

En conclusion et devant les précisions ci-dessus, il apparaît clairement que l'origine de la délation mal fondée n'est due qu'à un ressentiment personnel de jalousie.